

# CONTRIBUTION A L'EXPERTISE D'UN TEXTE ÉCRIT AU STYLO-BILLE

par E. HEIBY

Officier de Police à Madagascar

Depuis les travaux du Professeur LOCARD sur l'expertise des documents écrits, une forme nouvelle d'écriture, une forme révolutionnaire pourrait-on dire, est apparue avec le stylo-bille.

L'écriture à la plume métallique ou au stylo ordinaire offre à l'expert de nombreuses possibilités d'investigation. Je ne veux pas donner ici une nomenclature détaillée de tous les infimes détails sur lesquels un expert averti peut travailler et tirer des déductions ou des conclusions, soit qu'il s'agisse de l'écriture elle-même et de l'instrument scripturant, soit qu'il s'agisse de la nature de l'encre employée. Signalons-en seulement quelques-uns parmi les plus courants : dans les croisements de traits par exemple le bec de certaines plumes, en arrachant et couchant les fibres du papier, indique à coup sûr le trait post-écrit. D'autres fois c'est le sens et la direction des épanchements d'encre qui conduisent au même résultat. Ailleurs ce sont : la fréquence des prises d'encre, les reprises en contiguïté, les queues de renard, les attaques des cercles, l'épaisseur des traits qui offrent autant de précieuses diagnoses.

Le stylo-bille est venu bouleverser toutes ces données. On a pu dire à juste raison que l'usage du stylo-bille modifie à tel point l'écriture de chacun, qu'il lui enlève son cachet personnel en la rendant neutre et terne. En matière d'expertise, ce bouleversement a eu pour conséquence d'augmenter les difficultés, en enlevant à l'expert quelques-unes des rares armes qu'il avait su se forger dans sa lutte contre les faussaires de tout poil. Ce sont des éléments de base de l'expertise qui ont disparu avec l'apparition du stylo-bille.

Le stylo-bille est donc devenu pour l'expert un ennemi ; sur le papier la plume « parle » alors que le stylo-bille est « muet ». Au Laboratoire Interrégional de Police scientifique de Lyon, il m'a été donné de recueillir sur ce point l'opinion très autorisée d'un vieux collaborateur du professeur LOCARD, M. DUFFAUX, qui a qualifié de « saleté » ce nouvel « instrument à écrire ».

Mais se lamenter ne servirait à rien. Le stylo-bille existe, il est entré dans les mœurs, et bon gré mal gré l'expert doit se plier à lui. Il importe donc, et vite, de rechercher, avec ses points faibles, la parade à opposer à ce nouvel ennemi. Le but de cette étude est d'apporter une petite et modeste contribution à ces recherches.

\*

Tout le monde a pu remarquer que le « stylo-bille », de par la nature rigide et ronde de sa pointe, « foule »

fortement le papier et y laisse un sillon bien inélégant. Il faut presque toujours appuyer pour écrire, et certains scribeurs cherchant à obtenir les « pleins » et les « déliés » qui leur sont habituels ont tendance à appuyer énergiquement, d'ailleurs sans résultat ; le trait du stylo-bille ne s'évasant pas. Il résulte de cette particularité, que les feuilles sous-jacentes reçoivent une empreinte dont la netteté est fonction de l'épaisseur des papiers traversés.

Cette constatation peut avoir une certaine importance lors de la recherche ou l'identification des auteurs d'écrits divers et de lettres anonymes, car le stylo-bille s'accommodant mal d'un support dur ou rugueux (bois d'une table par exemple) le scribeur s'arrangera pour écrire sur un « matelas » de papier.

Lorsqu'il s'agit de certains faux par arrachage de pages de cahiers ou registres, il devient possible, grâce aux « foulures », de retrouver sur les pages suivantes l'empreinte du texte disparu.

Pour la « remontée » de ces foulures latentes, le docteur Locard préconise dans son « Manuel de technique policière », la photographie stéréoscopée et ensuite, l'emploi du graphite pulvérisé qui fait apparaître en clair les caractères foulés.

Il n'est malheureusement pas à la portée de tous les experts de pouvoir disposer d'un appareil photographique stéréoscopique, et force leur est de se rabattre sur le second moyen. J'avoue, pour ma part, l'avoir employé sans grand succès, et même n'avoir enregistré que des déboires : la poudre a tendance à combler les creux, empâte le texte et la lecture est quasi impossible. Par contre j'ai essayé avec succès une méthode qui en dérive et que j'appellerai « Méthode du papier carbone ».

Il s'agissait en l'occurrence de reconstituer un texte qui figurait sur une page arrachée d'un registre et, bien entendu, détruite. L'écriture avait « foulé » la page suivante. Le résultat recherché a été obtenu à l'aide d'un morceau de papier-carbone du type de ceux employés dans les gares ; (je veux parler de ces imprimés dont le verso est revêtu d'une couche légère de carbone) et préalablement frotté pour le décharger de son excès d'encrage. On applique la face enduite sur la surface en relief du texte à remonter et on le promène sous la pression souple et légère de l'index et du médium conjugués, dans un mouvement courbe de va et vient. Les lettres en relief « accrochent » le carbone, et la « remontée » du texte est étonnante. Il n'y a plus qu'à

reconstituer avec un miroir. On obtient aussi un bon résultat avec un morceau de verre rectangulaire (9 cm × 5,5 cm ; 4 mm d'épaisseur) sur une face duquel on a collé le papier carbone côté support, et sur l'autre, un petit morceau de carton en forme de pont. On passe légèrement l'appareil sur la surface du papier à révéler, en le prenant entre le pouce et l'index par le morceau

de carton. Il n'est pas utile d'appuyer ; la pression de l'ensemble est suffisante pour faire accrocher le carbone aux reliefs du texte.

Le même procédé peut être appliqué côté « creux » ; on fait alors apparaître l'écriture en blanc, mais les résultats sont infiniment moins bons que sur le côté « relief ».

## NOTES DE POLICE SCIENTIFIQUE

par Jacques MATHYER

*Dr ès sciences, chef de travaux à l'Institut de Police scientifique et de Criminologie  
de l'Université de Lausanne*

### *Revue internationale de Police criminelle*

N° 109 — juin-juillet 1957 : Nous trouvons dans ce fascicule la suite de l'article de M. E. Martin, chef de la section technique du Parquet de Bâle-Ville, traitant de la *comparaison des fibres textiles colorées*. La première partie de cet intéressant article (parue dans la même Revue, n° 108) concernait le côté technique et théorique du problème, tandis que cette fois M. Martin cite un cas d'espèce de sa pratique. Ce cas est très intéressant et la comparaison de fibres a permis de répondre de façon indiscutable à la question de savoir si la victime d'un accident de la circulation avait été touchée alors qu'elle était debout ou si elle l'avait été alors qu'elle était couchée. En conclusion de cette intéressante publication, M. Martin attire très justement l'attention sur la prudence à apporter dans l'énoncé des conclusions basées sur des comparaisons de fibres textiles.

Dans le même numéro figure un intéressant article de M. le Dr René Michon, de l'Institut médico-légal de Paris, article qui est intitulé *Mesure de la vitesse des balles*. M. le Dr René Michon passe en revue les méthodes utilisées pour la mesure de la vitesse des balles d'armes à feu. Nous avouons ne pas saisir immédiatement l'intérêt que cette publication peut avoir pour des policiers car, d'une manière générale, la vitesse d'un projectile d'arme à feu n'est pas un élément primordial de l'enquête courante.

N° 110 — août-septembre 1957. Ce fascicule est entièrement consacré au *compte rendu de la 26<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.* qui s'est tenue à Lisbonne du 17 au 22 juin 1957. On y lira avec intérêt les décisions prises concernant la question des stupéfiants, celles de la prostitution, de l'assistance technique internationale, du trafic de l'or, pour ne citer que les principaux points soulevés lors des travaux de l'assemblée.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Nous publions dans le présent numéro, p. 312, un compte rendu des travaux de l'O.I.P.C.

N° 111 — Ce fascicule-là ne contient pas d'article de police scientifique, par contre il est intéressant de lire le travail de M. J.-J. Marc : *Comment on prend — et se fait prendre — dans les grands magasins parisiens*.

### *Kriminalistik*

Juin 1957 : Parmi les articles intéressants de ce numéro de la Revue *Kriminalistik*, il convient spécialement de signaler celui écrit par M. H. Müller, de Hannover qui expose un cas de fausse monnaie, *faux souverains or*. Après avoir traité de la question juridique de telles falsifications, M. Müller décrit la fabrication et la diffusion des fausses pièces et enfin expose les différences permettant de reconnaître les faux souverains des vrais.

Juillet 1957 : M. le commissaire Klüter, de Wiesbaden, traite dans ce numéro d'un *nouveau moyen d'obtenir des corps d'écriture utilisables*. Il s'agit des cas où les lettres anonymes sont écrites en caractères gothiques, la personne suspectée prétendant ne pas connaître ce genre d'écriture et l'expert ne disposant que de textes écrits en caractères latins. Dans ce cas, pour obtenir des corps d'écritures tracés en lettres gothiques, M. Klüter a placé devant la personne soupçonnée un modèle reproduisant le texte incriminé, écrit en caractères gothiques calligraphiques, donc neutres et ne contenant pas de particularités individuelles. La personne soupçonnée, qui niait être l'auteur du délit, a dû d'abord copier ce modèle ; elle l'a fait lentement et avec peine en s'efforçant visiblement de respecter la « neutralité » du modèle. Une fois le modèle neutre mis de côté, la personne a été invitée à établir une seconde copie en utilisant la première copie comme nouveau modèle. Cette seconde copie fut tracée déjà plus rapidement que la première et on vit apparaître dans l'écriture des tracés plus personnels. Ensuite, la copie 1 a été mise de côté et la personne en cause invitée à établir une copie n° 3 à partir de la copie n° 2, et ainsi de suite pour une copie 4, puis une copie 5. Cette dernière copie présentait alors des mouvements